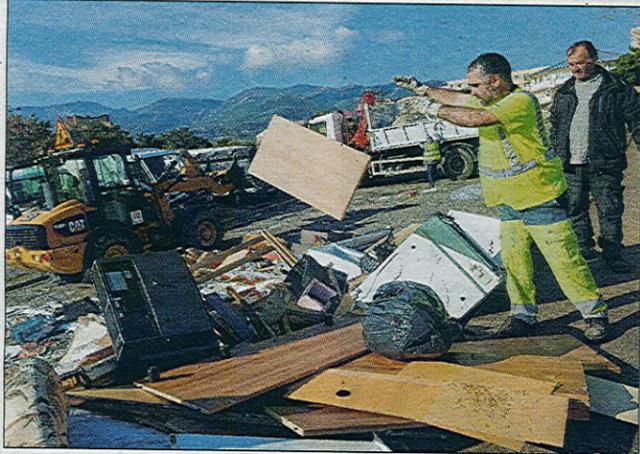


# Opération "coup de propre" au pied de la résidence Montesororo

Depuis le mois de décembre, l'incivisme a conduit à la création d'une décharge sauvage à ciel ouvert sur un parking privé. Un problème d'insalubrité et de sécurité s'est alors posé. La ville a pris la résolution d'intervenir



Hier matin, la ville a engagé plusieurs moyens pour mettre fin à cette décharge sauvage. Une intervention qui n'est pourtant pas de son domaine de compétence.

/PHOTOS RAPHAEL POLETTI

Il aura fallu pas moins de quatre mois pour qu'une montagne d'engrais et d'ordures se forme au pied de la résidence Montesororo. Éviers, chaises, lits, matelas, commodes ou réfrigérateurs s'empilent et proposent un tableau pour le moins insalubre à quelques mètres seulement du cimetière et d'un groupe scolaire. Illustration criante d'un incivisme galopant et d'un manque de réactivité.

## Opération "coup de propre"

Hier matin, dès 7 heures, les pelles mécaniques ont fait leur entrée sur le parking de cette résidence privée pour faire place nette. Soulever cet amoncellement d'ordures et déloger les rats. Une opération pilotée par les services de la ville qui sont inter-

venus dans un domaine qui n'est pas de leur compétence pour une "question de salubrité et de sécurité", a expliqué Mimi Vivarelli, déléguée aux infrastructures, aux aménagements urbains et à la voirie, tout en observant le ballet incessant des engins qui ont pris la direction de la déchetterie Moracchini, implantée à Borgo.

Des habitants de la plus grande résidence privée de Haute-Corse étaient également sur place. Effarés par l'ampleur du travail. Dépassés par des comportements qu'ils ne sont pas parvenus à freiner. "À plusieurs reprises nous avons surpris des personnes venir avec leur camion, se garer le long de la route et déverser leurs encombrants. Nous leur avons demandé de les récupérer. Nous les avons même pris en photos", raconte un propriétaire.

Lorsqu'un partait, plus tard, incognito, un autre s'approchait à son tour pour faire grossir le tas. "À chaque fois, lorsqu'on les prévenait que c'était interdit de jeter, ces personnes prétextaient qu'il y en a déjà d'autres..." Ce dépôt sauvage a ainsi été entretenu.

"Avant, la Cab passait mais il y a deux mois, ils nous ont prévenu en conseil syndical qu'il s'agissait d'un emplace-

ment privé et que bientôt, il ne viendrait plus", souligne Jean-Claude Orsini, président du conseil syndical de la copropriété qui compte pas moins de 400 logements. Il rappelle que des plots ont déjà été installés pour empêcher les véhicules de rentrer sur le parking et de s'approcher du point de collecte. La Cab a quant à elle précisé que le "nettoyement des dépôts sauvages n'était pas de

sa compétence, au même titre que la résorption des décharges sauvages localisées sur des zones privées". Et pour cause, depuis le mois d'octobre 2016, un règlement de collecte, validé par les syndicats des copropriétés, a été voté à l'unanimité par les élus.

Un document qui met chacun devant ses obligations et qui liste les besoins. Local poubelle carrelé et éclairé, positionnement de bacs en bord des voies publiques...

## Quid des responsabilités ?

"De nombreuses résidences sur le territoire de la Cab ont d'ailleurs adopté ce type de solutions avec des résultats probants à la clé" est-il mentionné dans un courrier adressé par les services de la Cab. "L'argent public n'a pas vocation à combler les défaillances des syndicats de copropriété" a déclaré pour sa part, Julien Morganti, élu de

l'agglomération. Quid des responsabilités ? Si ce n'était pas à la Cab d'intervenir, ni à la ville d'engager près de 5 000 euros pour cette "opération nettoyage" de grande ampleur était-ce au syndic de faire appliquer le règlement ? Seule certitude dans cette partie, certains n'ont pas su jouer le jeu et au final, tout le monde a perdu.

En particulier, les propriétaires qui s'acquittent de charges et qui sont les premiers spectateurs de ce tableau.

Sans plus attendre, la copropriété a donc décidé d'installer une clôture sur toute la longueur de son parking. "Et à la prochaine assemblée générale, nous allons inscrire à l'ordre du jour, la mise en place de barrières électriques" évoque le président du conseil syndical de la résidence de Montesororo. Avec pour seul lot de consolation, l'espoir de ne plus observer le chaos depuis leur fenêtre.

JULIE QUILICI-ORLANDI



## L'incivisme peut conduire au ramassage d'amendes

La résidence de Montesororo est un exemple parmi tant d'autres de l'incivisme de la population. De ces personnes qui préfèrent garer leur camion et décharger sur un parking privé, au lieu de poursuivre leur trajet sur un 1 km seulement, pour se rendre à la recyclerie de l'Ari-nella.

Du côté de Saint-Antoine

comme de Lupino, des canapés, parfois des machines à laver, sont jetés sous des pancartes "interdits de déposer des encombrants". C'est comme si les lois n'étaient pas les mêmes pour tous les usagers. Il existe pourtant un numéro de téléphone Allô Cab qui propose deux solutions gratuites pour se débarrasser des encombrants. Le

déplacement à la recyclerie par ses propres moyens pour les petits déchets ou le ramassage au pied de l'immeuble sur rendez-vous pour les "monstres".

Seul bémol : les réponses qui ne s'adaptent pas à tous les cas de figure. Pour être en règle, il faut alors avoir recours au plan b : "la débrouille".

Par ailleurs, le principe de l'éco taxe donne l'obligation de faire reprendre votre ancienne machine à l'achat d'une neuve.

Sur un territoire, où à coups de grands discours, l'environnement est défendu bec et ongles, nombreux usagers rangent vite leurs principes par facilité. Et les décharges sauvages continuent

de se propager. On rappelle qu'abandonner ou déverser tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, est susceptible d'être sanctionné par une amende allant de 68 euros à 1 500 euros s'il est fait usage d'un véhicule.

Pour l'heure, aucune amende n'a été distribuée

mais des visites à domicile ont été effectuées lorsque des documents ont pu permettre de remonter jusqu'au propriétaire de la poubelle. À la clé, une leçon des ambassadeurs de tri.

Une politique de prévention est toujours de mise mais elle n'a pas vocation à durer.

J. Q. O.